

Annexe à la note commune n° 16/ 2013

**Décret n° 91-1996 du 28 décembre 1991
tel que modifié par le décret n° 95-1142 du 28 juin 1995**

Tableau « A »

Liste des produits et services soumis au régime de l'homologation des prix à tous les stades

- 1) Pain subventionné
- 2) Farine et semoule subventionnées
- 3) Couscous et pâtes alimentaires subventionnés
- 4) Huiles alimentaires subventionnés
- 5) Sucre subventionné
- 6) Papiers, manuels et cahiers scolaires subventionnés
- 7) Thé
- 8) Carburants y compris GPL
- 9) Electricité eau et gaz
- 10) Tarifs de transport des voyageurs
- 11) Médicaments et actes médicaux
- 12) Lait régénéré subventionné
- 13) Tarifs des prestations postales et téléphoniques
- 14) Tabacs, allumettes et alcool
- 15) Tarifs des prestations portuaires
- 16) Boissons chaudes (café et thé) servies dans les établissements cafetiers de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie

Tableau « B »

Liste des produits soumis au régime de l'homologation au stade de la production

- 1) Sel
- 2) Levure de panification
- 3) Café torréfiés
- 4) Bières
- 5) Fûts et emballages métalliques
- 6) Véhicules automobiles
- 7) Chaux, ciment et rond à béton
- 8) Gaz comprimés